

fluence italienne et fermés à la pénétration économique et culturelle de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne. S'il est vrai que « rien de ce qui peut affaiblir l'Autriche et l'Allemagne ne nous est indifférent » (1), nous devons prendre garde surtout à cela. Et cela n'est possible qu'avec la prédomination absolue de l'Italie sur l'Adriatique. Même si l'Italie n'avait à réclamer pour elle d'autre droit que celui que lui confère l'action accomplie en faveur de la cause commune, il serait imprudent et dangereux de confier la protection d'une voie aussi importante que l'Adriatique à un ou plusieurs petits États auxquels il faudrait de bien nombreuses années de travail intense avant d'arriver à cette prospérité relative sans laquelle il n'est point de véritable indépendance.

C'est entre les mains de l'Italie que l'Angleterre et la France doivent remettre la défense de la civilisation occidentale dans la partie adriatique de la Méditerranée. Des arrangements qui interviendront, relativement à la mer de Venise, dépendent la solidité et les bienfaits de la future alliance—garantie de paix future dans le monde. — La France et l'Italie, a tout dernièrement dit M. Gabriel Hanotaux, ont besoin l'une de l'autre dans la Méditerranée pour un long avenir. Leur développement actuel, acquis sans usurpations réciproques possibles, assure leur développement ultérieur dirigé vers des rives différentes. La France a fondé son empire colonial sur les rives de la Méditerranée occidentale, l'Italie a développé et développera le sien sur le champ d'action de ses aïeux, dans la Méditerranée orientale. Ainsi, combinant leurs efforts, les deux Puissances travailleront sans jalousie et sans froissements au progrès dont elles sont les gardiennes traditionnelles. Leur devoir est assez vaste pour suffire à leur double destinée.

(1) LÉGER. Ouvr. cit.